

PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 01/2018

Relatif à une demande de crédit de CHF 2'182'000.00 pour l'assainissement et la mise en conformité sécuritaire du collège des Écureuils et pour l'agrandissement de l'UAPE sur la parcelle no162 dite "La Fin"

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE ET PRESENTATION

Le collège des Écureuils a été construit en 1990-91. Il accueille actuellement 4 classes (1-4P), une classe de réserve, une salle de rythmique ainsi que, depuis 2011, une UAPE de 24 places.

Ces dernières années, différents problèmes au niveau de l'enveloppe du bâtiment (étanchéité de la toiture et vitrages notamment) ont été constatés. Une expertise complète du bâtiment effectuée en 2017 a montré la nécessité d'effectuer rapidement des travaux importants au niveau de la toiture et des vitrages du bâtiment.

En outre, depuis la construction du bâtiment, plusieurs normes de sécurité ont évolué. Or, dès lors que des travaux lourds sont effectués, une remise aux normes complète est obligatoire, en particulier :

- Sorties de secours
- Balustrades à surélever
- Escalier à mettre en conformité
- Accès pour personne à mobilité réduite.

AGRANDISSEMENT DE L'UAPE

L'UAPE « L'Écureuil Malin » dispose d'une autorisation d'exploitation pour 24 places. Toutefois, l'espace d'une classe qui lui avait été attribué en 2011 est actuellement trop exigü. En effet, les locaux actuels ne permettent pas de créer un espace de tranquillité ou de sieste, ce qui est demandé dans toutes les structures accueillant principalement des enfants de 1P à 4P.

Ainsi, la construction d'une véranda permettra d'agrandir l'UAPE pour qu'elle dispose des espaces requis pour accueillir des enfants de 4 à 8 ans principalement.

DÉMARCHE ADOPTÉE

Au vu de l'importance des travaux d'assainissement à réaliser, une réflexion globale portant sur plusieurs options a été envisagée :

Option 1 :

Réfection du bâtiment « à l'identique ».

Option 2 :

Démolition et reconstruction d'un bâtiment sur le même site.

Option 3 :

Construction d'un nouveau bâtiment dans la zone des Communaux, et réaffectation du collège des Écureuils.

De toute évidence, chaque option étudiée présente différents avantages et inconvénients. En réalisant le bilan des options envisagées, et après discussion avec les commissions des Finances et de l'Urbanisme, il a été unanimement considéré que, le bâtiment actuel étant encore sain en dépit des importants travaux à réaliser, l'option 1 était la plus pertinente, à la fois pour des raisons de coûts et pour préserver la vie du cœur du village.

NATURE ET COÛT DES TRAVAUX selon tableaux en annexe.

COÛT DES TRAVAUX

Les études préalables ont estimé le coût de ces travaux à 2'182'000, soumissions non-rentrées.

CALENDRIER DES TRAVAUX

Le calendrier a été établi comme suit :

- printemps 2018 : élaboration du projet
- printemps/été 2018 : appel d'offres
- automne 2018 : adjudication des travaux et début des travaux
- Été 2019 : fin des travaux

Ce calendrier a été établi d'entente d'une part avec les architectes/ingénieurs consultés et, d'autre part, avec la direction de l'établissement scolaire et celle de l'association Pomme-Cannelle pour l'accueil parascolaire. Dans un premier temps, il avait été envisagé d'étaler les travaux sur deux ans afin de ne pas perturber la bonne marche de l'établissement. Néanmoins, des nuisances auraient été inévitables, et un morcellement des travaux aurait généré un surcoût.

Par conséquent, après discussion avec tous les acteurs concernés, il a été décidé de fermer le bâtiment durant une année scolaire pour réaliser tous les travaux. Une discussion avec la direction de l'établissement scolaire a montré que ceci est possible durant l'année 2018-2019 car les effectifs des enfants scolarisés dans les petites classes sont actuellement peu élevés. Cette situation temporaire (divers immeubles sont en cours de construction et devraient prochainement amener de nouvelles familles), nous permet de fermer le bâtiment des Écureuils durant une année scolaire afin d'effectuer les travaux en toute sécurité, et de reloger les classes ainsi que l'UAPE dans des salles actuellement inoccupées dans nos autres bâtiments scolaires.

FINANCEMENT

Le montant des travaux sera prélevé sur les disponibilités de la trésorerie courante de la commune ou, tout ou partie, par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment.

AMORTISSEMENT

L'amortissement des travaux sera effectué par un prélèvement de CHF 400'000.00 au fonds de réserve pour investissements futurs N° 9282.6 du bilan qui porte un solde de CHF 2'150'000 au 31.12.2017 et d'amortir le solde sur une durée maximale de 30 ans conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

CHARGES D'EXPLOITATION

L'assainissement du bâtiment et l'agrandissement de l'UAPE ne vont pas modifier les charges d'exploitation du bâtiment.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis no 01/2018 de la Municipalité ;
- oui le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet ;
- oui le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE


1. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 2'182'000.00 pour l'assainissement et mise aux normes sécuritaire du collège des Écureuils et pour l'agrandissement de l'UAPE ;

2. D'autoriser le financement de tout ou partie des travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, cas échéant, tout ou partie de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment;
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement de CHF 400'000.00 au fonds de réserve pour investissements futurs et d'amortir le solde sur une durée maximale de 30 ans conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mars 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic : La Secrétaire :


R. Corthay


S. Ruchet



Délégués de la Municipalité : Mme Tania Séverin, Municipale
M. Roland Corthay, Municipal